

PERSPECTIVES

Apprivoiser le paysage pour le rendre cohérent

En faisant émerger une conscience paysagère, le Québec pourrait réconcilier environnement et développement

FABIEN DEGLISE

Le souvenir est peut-être lointain mais, pour le géographe Luc Bureau, il est encore aussi clair qu'un matin plein de soleil sur le quai de Port-au-Persil. «Notre étude sur les paysages de Charlevoix était à l'avant-garde, lance-t-il à l'autre bout du fil. Nous avons travaillé pendant trois ans avec une équipe multidisciplinaire composée de sociologues, d'historiens de l'art et de géographes à comprendre les paysages et leurs multiples contours. On explorait. C'était nouveau.»

C'était aussi en 1974, sous l'impulsion du ministère de la Culture de l'époque qui, en prévision d'une réforme de la Loi sur les biens culturels, avait alors lancé un projet d'analyse et d'inventaire des sites et arrondissements géographiques, finement baptisé «Groupe PAISAGE». Luc Bureau en était un des chefs. Et son bilan de cette première tentative d'apprivoisement des paysages québécois est aujourd'hui très mitigé.

«Nous avons longtemps regretté que notre rapport et nos recommandations aient été "tablettés", poursuit l'ancien professeur de l'université Laval aujourd'hui à la retraite. Mais on n'était pas dupe. On se doutait bien que ce projet de recherche avait été lancé pour permettre aux décideurs politiques de gagner du temps et pour reporter un problème à plus tard.»

Or, depuis 30 ans, l'eau de la Yamaska a coulé sous le pont couvert Balthazar de Brigham, et ce «plus tard» justement semble être désormais arrivé.

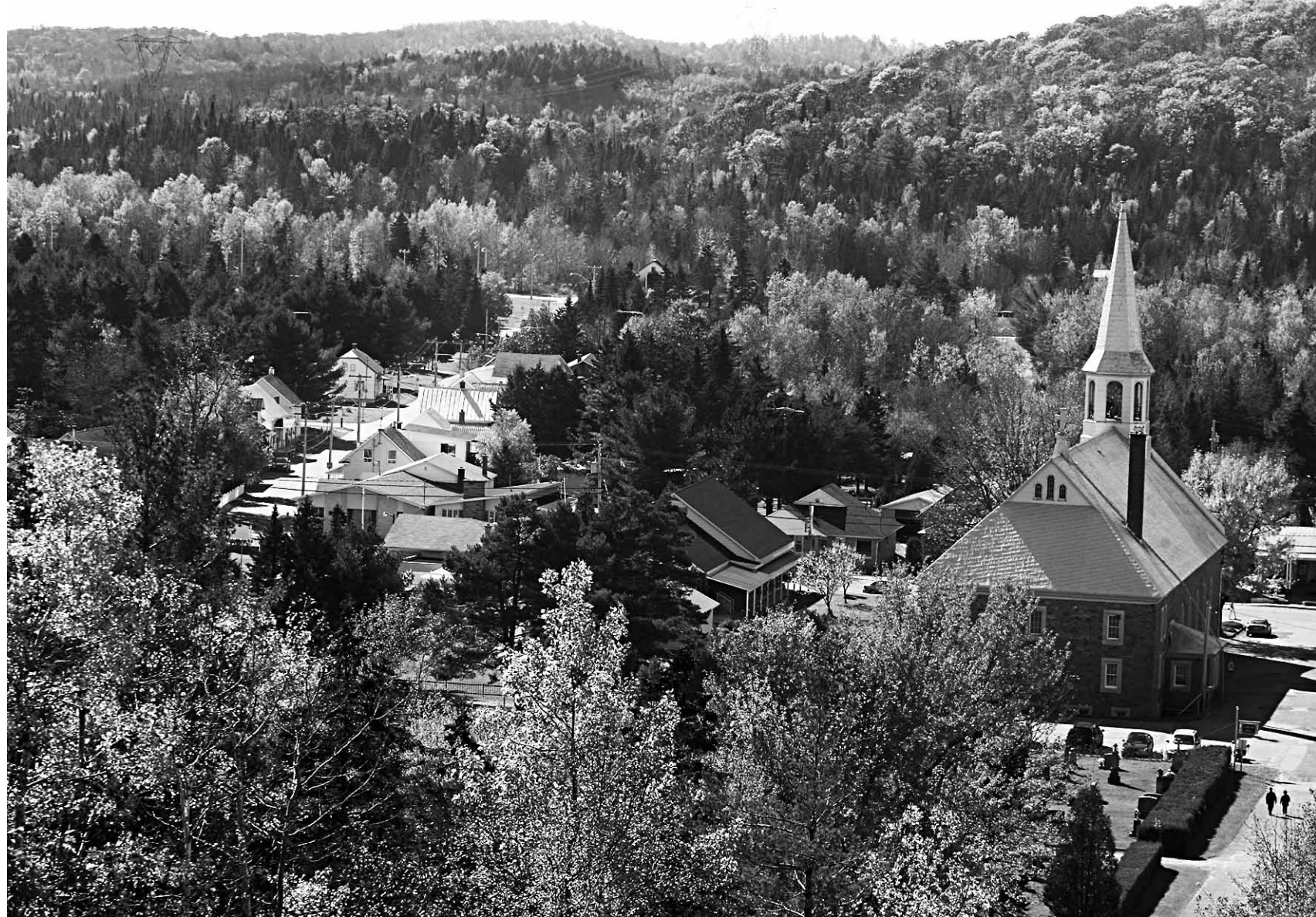
C'est du moins ce que laisse présager la tenue cette semaine dans la métropole du tout premier Forum québécois sur la demande sociale en paysage. L'événement, présenté dans l'environnement bétonné et briqueté de l'Université de Montréal, a réuni durant deux jours une trentaine de conférenciers, d'ici et d'ailleurs, mais aussi près de 300 participants autour d'un thème fédérateur, «le paysage en action», et un constat sans équivoque: négligé au Québec dans les dernières années, comme en témoigne l'implantation de pylônes électriques dans des espaces bucoliques ou la construction d'immeubles de 20 étages dans des rues de triplex, le paysage serait désormais une valeur à la hausse. Une idée aussi qui, dans les prochaines années, risque de plus en plus de résonner et ce, dans toutes les sphères de la société.

«Dans les dernières années, nous avons sans doute sous-évalué la demande des citoyens concernant les paysages», indique Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire de la Chaire UNESCO paysage et environnement de l'Université de Montréal. Pendant longtemps, ces questions apparaissaient uniquement en période de crise, comme par exemple, quand le patrimoine bâti ou naturel était menacé. Mais aujourd'hui, il est perçu de manière plus large, comme une composante essentielle d'un cadre de vie, mais aussi comme un levier de développement économique et social.»

Une nouvelle intelligence

Ainsi, du Groupe PAISAGE aux contestations de 1984 entourant l'implantation d'une traverse électrique au-dessus du fleuve entre Grondines et Lotbinière en passant par les craintes exprimées autour des éoliennes de la Gaspésie, le Québec aurait lentement mais sûrement «développé une intelligence territoriale», dit Denis Lemieux du ministère de la Culture du Québec. Et le phénomène était finalement aussi prévisible qu'un orage sur le Saint-Laurent, à 15h, au mois juillet.

C'est que, loin de se résumer à une dimension purement et uniquement esthétique et/ou contemplative, le paysage trouverait aujourd'hui facilement sa place dans la foulée des grands débats environnementaux qui ont animé et animent encore la société. «Les préoccupations par rapport à l'environnement sont à l'origine de celles exprimées aujourd'hui quant aux paysages», dit Maguelonne Déjeant-Pons, chef



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Loi de se résumer à une dimension purement et uniquement esthétique ou contemplative, le paysage trouverait aujourd'hui facilement sa place dans la foulée des grands débats environnementaux qui ont animé et animent encore la société.

de la Division de l'aménagement du territoire et du paysage au Conseil de l'Europe à Strasbourg. La fonctionnaire internationale était de passage cette semaine à Montréal.

«Avec ses multiples facettes environnementales, patrimoniales, culturelles, sociales et économiques, le paysage nous permet plus facilement de lier l'homme et la nature, poursuit-elle, de replacer l'humain dans son environnement. On peut donc voir ça comme une avancée conceptuelle.»

L'avancée en question serait d'ailleurs salutaire, selon elle, surtout à l'heure où les grands enjeux écologiques liés à la gestion de l'eau ou à la pollution, par exemple, s'articulent bien souvent autour de concepts purement scientifiques. Or, en se préoccupant des paysages qui l'entourent, l'humain tend finalement à souligner la relation affective qu'il entretient avec son territoire et «vient ainsi y apporter une dimension poétique». Cela démontre aussi «que l'homme n'est pas seulement une machine», dit Mme Déjeant-Pons. «Il a aussi des sentiments.»

Poésie, sentiments... de là à parler de l'utopie du paysage, il n'y a finalement qu'un pas, que la spécialis-

te de l'aménagement du territoire en Europe ne veut certainement pas franchir. «Actuellement, dans les ministères, dans les administrations régionales, dans les écoles même, une foule d'activités foisonnent autour des paysages. Ce concept se retrouve désormais au cœur de politiques publiques et de projets de développement. C'est devenu, en Europe, un objet de droit» et un objet qui, loin de justifier l'inertie, serait d'ailleurs à même de «réconcilier la cause environnementale avec celle du développement», poursuit-elle.

Sans surprise, donc, cette percolation du concept de paysage dans toutes les strates de la société n'épargne pas non plus le Québec, qui commence désormais à tenir compte de cette dimension environnementale dans plusieurs lois (conservation du patrimoine naturel, développement durable...) et songe aussi à la faire entrer dans sa nouvelle loi sur les biens culturels, dont la refonte est en cours. «Fait intéressant, ici, la pression vient surtout de la base, dit M. Poullaouec-Gonidec, des régions qui semblent pour le moment les plus actives pour intégrer la notion de paysage dans des projets de développement.»

«Le paysage ne doit pas devenir une idéologie, une mode qui dure le temps des roses»

De Mont-Tremblant à Saint-Hyacinthe, de la Montérégie à la Gaspésie, la table serait donc doucement mise pour que le paysage, longtemps appréhendé dans sa seule dimension esthétique — quand on y pensait —, s'exprime à l'avenir «dans son entièreté et sa complexité» partout ailleurs dans la province. «Nous préconisons la création d'une table interministérielle pour mettre de la cohésion dans le développement des paysages d'aujourd'hui et de demain, poursuit l'universitaire, mais aussi la mise en place de mécanismes de formation des élus et de la population» au fait paysager.

Un fait qui vient forcément avec «une forêt de défis», résume Jean-François Séguin, président de la Conférence de la Convention européenne du paysage, qui s'accompagne d'ambitieux projets de caractérisation des paysages existants, mais qui comporte également un risque de taille: «Le paysage ne doit pas devenir une idéologie, une mode qui dure le temps des roses, et qui pourrait nous faire oublier qu'il n'est qu'une des composantes de notre façon d'occuper un territoire», prévient Luc Bureau. «Une composante dont on ne peut pas faire un tout.»

Le Devoir

CARBONE

SUITE DE LA PAGE B 1

des moyens de production, des biens et services moins exigeants en carbone. Mais les prix doivent faire mal jusqu'à un certain point pour induire des changements de comportement et doivent être assez élevés pour obtenir non pas un effet marginal, mais un effet substantiel sur les émissions globales.

Or, la principale faiblesse des taxes carbone est l'incertitude de ses résultats. Personne ne peut dire avec précision, par exemple, quelle serait l'efficacité d'un relèvement de 25 ¢ du prix du litre d'essence. La taxe carbone québécoise de 0,89 ¢ du litre a été jugée totalement inefficace par Environnement Canada, selon une analyse fédérale révélée avant-hier par *La Presse*. On comprend pourquoi, car le prix à la pompe fluctue de 10 ¢ le litre sans provoquer de manifestations comme en Europe, où le prix se situe non pas autour de 1,40 \$ le litre, mais autour de 2,25 \$ le litre (1,50 euro).

Le chef libéral n'augmenterait pas la taxe sur l'essence car les taxes fédérales sont déjà supérieures à sa proposition. Ces taxes équivalent à 42 \$ la tonne de GES alors que le plan Dion prévoit une taxe de 40 \$ la tonne dans quatre ans. Cela est conforme à la logique des taxes carbone qui sont moins nécessaires si le marché hausse le prix, ce qui est le cas présentement. Mais on constate que l'actuel relèvement du prix du pétrole n'a changé que marginalement les habitudes des consommateurs, qui espèrent encore un retour à des temps meilleurs... qui ne viendront sans doute pas.

Le chef libéral a raison sur un point: au Canada et en particulier au Québec, où les taxes sur l'essence sont plus élevées, on achète en général des voitures moins énergivores qu'aux États-Unis. Et les prix actuels de l'essence auraient néanmoins commencé à réduire le kilométrage moyen en Amérique du Nord et à influencer le niveau des ventes de grosses voitures mais marginalement, là encore. Mais on doit admettre qu'on est loin, aux prix actuels du litre d'essence, même gonflé de taxes, d'avoir réduit d'un litre sur quatre la consommation moyenne d'hydrocarbures au Canada. On peut donc douter que la taxe à 40 \$ la tonne de GES dans quatre ans aura des effets plus déterminants sur le marché.

Plusieurs pays européens ont mis en place des taxes carbone, mais avec des succès relatifs: pour eux, l'essentiel des réductions proviendra d'abord d'un plafonnement réglementaire des émissions, ce que le chef libéral estime trop compliqué à expliquer à la population par rapport à une taxe carbone!

L'Europe, qui songe à imposer une taxe carbone sur les biens en provenance de pays qui ne font pas leur part dans la bataille du climat, comme le Canada et les États-Unis, vient récemment de modifier sa stratégie précisément pour des raisons d'efficacité. La



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La principale faiblesse des taxes carbone est l'incertitude de ses résultats. Le prix à la pompe fluctue de 10 ¢ le litre sans provoquer de manifestations comme en Europe, où le prix se situe non pas autour de 1,40 \$ le litre, mais autour de 2,25 \$ le litre.

dernière version de cette stratégie mise de l'avant par la nouvelle présidence française de l'Union européenne va plutôt exiger que les importateurs achètent des crédits d'émissions sur le marché européen, équivalant aux émissions non réglementées dont ils auront profité de ce côté-ci de l'Atlantique, ce qui les placera sur le même pied que leurs concurrents européens. Là encore, la stratégie du plafond-marché s'impose, tout comme elle s'imposera à l'aviation et aux constructeurs de voitures.

Avantages incertains

Le chef libéral convenait, en divulguant son plan jeudi, que la stratégie Kyoto, basée sur un plafonnement des émissions assorti d'un marché d'échanges, est «complémentaire» à sa stratégie de taxe carbone. Mais il estime devoir miser dans un premier temps sur une taxe carbone parce que ce sera plus rapide à mettre en place dès son accession. Pourtant, le chef li-

béral a toujours soutenu que la mise en application des règles de conformité au protocole de Kyoto étaient fin prêts quand il a quitté son poste de ministre de l'Environnement. Il ne sera donc pas nécessaire de refaire tout le travail accompli pour pouvoir imposer rapidement un plafond d'émissions aux grands émetteurs, responsables à eux seuls de la moitié des émissions canadiennes. On sent là encore la vieille réticence des libéraux, qui avaient exigé de ce secteur seulement 17 % de l'effort national alors qu'ils constituent 50 % du problème.

D'autre part, la future taxe carbone privera les entreprises canadiennes d'un accès au marché international d'échanges de crédits, tant que ce dernier ne sera pas structuré au Canada, ce qui pourrait même nuire à la consolidation de la Bourse montréalaise du carbone. Pour éviter la taxe carbone, une entreprise pourrait vouloir changer son mode de production, mais elle ne pourra pas monnayer son excellence sur

le marché des crédits d'émissions. Cela serait pourtant potentiellement plus rentable que l'économie de taxe et les réductions d'impôt annoncées. Les multinationales ne pourront pas non plus s'échanger des crédits entre filiales puisque la taxe n'en génère aucun.

Par ailleurs, selon le *Tournant vert* libéral, la perception de la taxe carbone s'appliquera à l'achat des combustibles, une formule simple. Par exemple, le pétrole acheté par un producteur d'engrais chimique ou les dérivés du pétrole achetés par un fabricant de plastiques coûteront plus cher. Mais l'impact sur le prix final d'une tomate cultivée avec cet engrais fabriqué avec un pétrole plus cher ou sur le jouet en plastique sera-t-il assez important pour diriger le consommateur vers d'autres produits? Dans un monde économique idéal, oui. Dans le monde réel, on peut en douter, du moins tant que le signal du prix final ne sera pas suffisant, ce qui pourrait prendre des années à une taxe à 40 \$ la tonne de GES.

On peut même se demander si cette taxe incitera vraiment les exploitants des sables bitumineux à réduire la cadence. Plusieurs utilisent des dérivés du pétrole produit sur place comme énergie dans leurs processus de production. Mais comme ce pétrole n'est pas acheté mais plutôt produit sur place, il ne sera pas taxé, selon la proposition libérale connue. Or, c'est la principale source d'augmentation des GES au Canada et l'essentiel est produit pour les consommateurs états-uniens! Il faudra à l'évidence prévoir des exceptions pour que la taxe s'applique à l'énergie consommée, pas seulement aux achats de combustible.

Globalement, la taxe carbone de Stéphane Dion a l'avantage de casser la glace et d'amorcer l'intégration de la décarbonisation de l'économie dans le signal des prix.

Mais elle a de fortes chances d'avoir moins d'impact sur le comportement des consommateurs sur un horizon de quatre à cinq ans que sur l'image des libéraux dans la prochaine année, pour le meilleur ou pour le pire. Tout se passe comme si le chef libéral avait décidé de placer un tabouret pour aider les Canadiens à monter avec sa taxe verte sur la première marche du protocole de Kyoto au lieu d'y aller directement, rapidement, voire par loi spéciale, alors que l'adhésion au protocole obtient depuis des années dans les sondages l'appui de la vaste majorité des électeurs. La vraie question demeure celle que le milieu écologiste se posait au moment du plan Dion-Martin, il y a cinq ans: est-ce que le Parti libéral entend réduire aussi mollement qu'à l'époque la contribution des grands émetteurs ou refiler une partie de leur fardeau aux consommateurs, à d'autres secteurs économiques ou à des provinces plus respectueuses de l'environnement?

Le Devoir